1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	:	IGEPAL OD 410
No.-CAS	:	122-99-6

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange	:	Secteur industriel: Fabrication de produits chimiques Utilisation(s) particulière(s): Intermédiaire de synthèse, Solvant

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	RHODIA Italia S.p.a. Via Milano, 78/80 20021 Ospiate di Bollate - Milano - Italia Tel : +39.02.38.33.41
Numéro d'appel d'urgence	:	MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7) Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK) Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK) Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore) China : +86 10 5100 3039 (Beijing)
Adresse e-mail	:	information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Xn: Nocif	R22: Nocif en cas d'ingestion.
Xi: Irritant	R36: Irritant pour les yeux.

Éléments d'étiquetage

Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 603-098-00-9 2-phénoxyéthanol

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
Intervention:
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313 Consulter un médecin.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Ne présente PAS de danger particulier d'incendie. Par combustion, libère des gaz toxiques. Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité").

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Nature chimique : PHENOXYETHANOL

No.-CAS : 122-99-6

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
2-phénoxyéthanol	No.-Index : 603-098-00-9 No.-CAS : 122-99-6 No.-EINECS : 204-589-7	Xn; R22 Xi; R36	H302 : Toxicité aiguë , Catégorie 4 H319 : Irritation oculaire , Catégorie 2	>= 95 - < 99
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phenyl-.omega.-hydroxy-	No.-CAS : 9004-78-8 auto classification	Xn; R22 Xi; R36	H302 : Toxicité aiguë , Catégorie 4 H319 : Irritation oculaire , Catégorie 2	>= 1 - < 5
phénol	No.-Index : 604-001-00-2 No.-CAS : 108-95-2 No.-EINECS : 203-632-7	Mut.Cat.3; R68 T; R23/24/25 C; R34 Xn; R48/20/21/22	H341 : Mutagénicité sur les cellules germinales , Catégorie 2 H331 : Toxicité aiguë , Catégorie 3 H311 : Toxicité aiguë , Catégorie 3 H301 : Toxicité aiguë , Catégorie 3 H373 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée , Catégorie 2 H314 : Corrosion cutanée , Catégorie 1B	< 0,2

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

Inhalation : non applicable

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Ne rien donner à boire.
Consulter un médecin si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Combustible, mais ne présentant pas de risque particulier en cas d'incendie. Par combustion, libère des gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133) Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Méthodes spécifiques de lutte contre le feu	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Autres informations	:	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants appropriés. Lunettes de sécurité Porter un équipement de protection adéquat. Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Endiguer.

Méthodes de nettoyage

Récupération	:	Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Pomper le produit dans un récipient de secours:- convenablement étiqueté. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Décontamination/nettoyage	:	Laver abondamment à l'eau. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
Elimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
Conseils supplémentaires	:	Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique	:	Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Précautions de manipulation et d'utilisation	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert. Pas de conditions spéciales de stockage requises.
Conditions de stockage		
Recommandés	:	Stable dans des conditions normales. Conserver à l'écart de la chaleur.
Produits incompatibles	:	Oxydants forts
Conditions d'emballage		
Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Matières plastiques., Fût en acier

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Type de valeur	Valeur	Mise à jour	Base
phénol	TWA	2 ppm 8 mg/m3	2009-12-19	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
phénol	STEL	4 ppm 16 mg/m3	2009-12-19	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique : Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.
Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Veiller à une ventilation adéquate.
Aspirer au point d'émission.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains	:	Matière des gants: Gants en néoprène Indice de protection Classe 6 Temps de pénétration: > 480 min Épaisseur du gant: 1,8 mm Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité à protection intégrale Écran facial
Protection de la peau et du corps	:	Combinaison légère. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
Mesures d'hygiène	:	L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Endiguer.
Contrôle des rejets aqueux	:	Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Contrôle des rejets vers le compartiment terrestre	:	Éviter la pénétration dans le sous-sol.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	transparent
État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	5,0 - 7,0 à 5 % (m/v) Solution hydroalcoolique
Point de congélation	:	env. 14 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 245 °C
Point d'éclair	:	127 °C coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	N'est pas considéré comme comburant., Relation structure-activité (RSA)
Hydrosolubilité	:	partiellement soluble 29,8 g/l à 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants	:	solvants organiques usuels. soluble Hydrocarbures aromatiques soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,16
Pression de vapeur	:	env. 0,013 hPa à 20 °C
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Masse volumique	:	env. 1,11 g/cm3 à 20 °C
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses		
Conditions à éviter	:	donnée non disponible

Matières à éviter	:	Oxydants forts
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère: Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 : 1.386 - 2.563 mg/kg - rat Données bibliographiques
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 : 2.250 - 3.815 mg/kg - lapin Données bibliographiques DL50 : 14.300 mg/kg - rat Données bibliographiques
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	lapin Irritation légère de la peau Données bibliographiques Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	lapin Irritant pour les yeux. Données bibliographiques Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	test de Magnusson et Kligman - cochon d'Inde pas de réaction de sensibilisation cutanée observée Données bibliographiques donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	Exposition par la peau 90 jours - lapin NOAEL: 500 mg/kg Toxicité hématologique. Données bibliographiques Exposition orale 90 jours - rat NOAEL: 80 mg/kg Toxicité hématologique. Rapports non publiés

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium négatif Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Données bibliographiques Mutagénicité (Essai de cytogénétique in vitro sur le mammifère) négatif Données bibliographiques
Génotoxicité in vivo	:	Test micronoyau in vivo négatif Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes Données bibliographiques

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	Etude de fertilité sur 2 générations - souris NOEL Parents: 400 mg/kg NOEL F1: 400 mg/kg NOEL F2: 400 mg/kg aucune altération de la fertilité n'a été observée Les effets sur la reproduction et le développement de la descendance sont considérés comme non significatifs car observés à des doses induisant une toxicité parentale. Données bibliographiques

Toxicité pour le développement / Tératogénicité	:	lapin Exposition par la peau NOEL tératogénicité: 600 mg/kg NOEL Toxicité maternelle: 300 mg/kg Effets foetotoxiques considérés comme non significatifs car observés uniquement aux doses induisant une toxicité maternelle Données bibliographiques
Autres informations	:	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Milieu aquatique (y compris les sédiments)

Toxicité pour le poisson	:	CL50 - 96 h : 344 mg/l - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Données bibliographiques
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	CE50 - 48 h : 488 mg/l - Daphnia magna Données bibliographiques
Toxicité des plantes aquatiques	:	CE50 - 72 h : > 500 mg/l - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) Données bibliographiques
Toxicité pour le poisson (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,1 mg/l - 58 jr - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Données bibliographiques

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité	:	Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés. Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité	:	Biodégradabilité aérobie ultime Facilement biodégradable Méthode: OCDE Ligne directrice 301 Données bibliographiques Biodégradabilité aérobie ultime 90 % - 28 jr Méthode: Etude de biodégradabilité facile: Données bibliographiques

Bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non potentiellement bioaccumulable.

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Eau

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale

2-phénoxyéthanol	:	N' est pas classé Dangereux pour l'environnement, selon les critères CE.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phenyl-.omega.-hydroxy-	:	N' est pas classé Dangereux pour l'environnement, selon les critères CE.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Ne pas décharger dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets.	:	Interdiction de mise en décharge. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
Conseil	:	Vider complètement les emballages avant décontamination. Egouttage soigneux et passage à la vapeur.
Autres données	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR
non réglementé

RID
non réglementé

IMDG
non réglementé

IATA
non réglementé

ADN / ADNR
non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pas d'informations réglementaires spécifiques à notre connaissance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R48/20/21/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R68	Possibilité d'effets irréversibles.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte complet des Phrases-P citées dans les sections 2 et 3.

P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313	Consulter un médecin.
P330	Rincer la bouche.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).